Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-243500725-20260303-D_2026_029-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CÔTE D'EMERAUDE

Séance du 26 février 2026

Date de convocation :
20 février 2026

Nombre de membres :
En exercice : 35
Présents : 21
Procurations : 13
Nombre de votants : 34

Secrétaire de séance :
Monsieur Bruno DESLANDES

Le vingt-six février deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le conseil communautaire s'est réuni à la salle communautaire à la Communauté de Communes Côte d'Emeraude à Pleurtuit, sur la convocation qui lui a été adressée par la Présidente, Madame Delphine BRIAND.

PRESENTS : Madame Delphine BRIAND, Messieurs Pierre CONTIN, Bruno DESLANDES, Madame Lydie DUHIL, Messieurs Jean-Marc DUVAL, Bruno FONTAINE, Christian FONTAINE, François GRANIER, Mesdames Martine GUENEGANT, Nolwenn GUILLOU, Marie-Thérèse HUBERSON, Messieurs Bernard LALOUX, Daniel LEROY, Madame Marie-Claire MERVIN, Messieurs Jean-Luc OHIER, Michel PENHOUET, Yvon POUTRIQUET, Vincent REMY, Christophe RICOUR, Madame Sylvie SARDIN, Monsieur Kévin STEINBACHER

AVAIENT DONNE POUVOIR : Madame Claude BENEZIT à Monsieur Bruno DESLANDES, Madame Muriel BEZIEL à Madame Marie-Claire MERVIN, Madame Sophie BEZIER à Monsieur Yvon POUTRIQUET, Mélanie BILLOT-TOULLIC à Monsieur Bernard LALOUX, Madame Christine COLAS à Madame Delphine BRIAND , Madame Frédérique DYEVRE-BERGERAULT à Monsieur Michel PENHOUET, Monsieur Jacques ERTLÉ à Monsieur Bruno FONTAINE, Madame Claudia GAUVIN à Monsieur Daniel LEROY, Madame Joëlle HELEUX à Monsieur Pierre CONTIN, Madame Mirella JEAN DE DIEU à Monsieur Kévin STEINBACHER, Monsieur Yannick LOISANCE à Madame Nolwenn GUILLOU, Monsieur Frédéric MABBOUX à Madame Marie-Thérèse HUBERSON, Monsieur Arnaud SALMON à Madame Martine GUENEGANT

ABSENT EXCUSE : Monsieur Franck BEAUFILS

Délibération n° 2026-029

Reprise anticipée des résultats 2025 du budget annexe du SPANC

Il était prévu de voter l'ensemble des CFU lors de ce conseil communautaire. Une panne informatique majeure des services de la DGFIP et du Tresor Public ne permet pas de disposer des CFU certifiés. L'instruction M57 permet, dans ce cas de figure, de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du CFU) les résultats de l'exercice antérieur.

Les résultats prévisionnels 2025 du budget annexe du parc d'activités de l'Orme sont les suivants :

Dépenses de fonctionnement : 431 864,92 €

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-243500725-20260303-D_2026_029-DE

Recettes de fonctionnement 857 531,03 €

Excédent 2025 : 425 666,11 €

Résultat avec reports : - 127 071,75 € (déficit)

Dépenses d'investissement : 821 849,02 €

Recettes d'investissement : 425 665,77 €

Déficit 2025 : - 396 183,25 €

Résultat avec reports : + 410 167,16 € (excédent)

Résultat cumulé avec report : 283 095,41 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2311-5 ;

Vu la nomenclature M57 ;

Considérant qu'une panne des applications informatiques de la Direction Générale des Finances Publiques n'a pas permis d'obtenir le compte financier unique avant le vote pour la séance de ce jour ;

Considérant que le comptable public a validé les résultats provisoires présentés ;

Considérant l'avis favorable de la commission des finances du 18 février 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la reprise anticipée des résultats comme suit :
  - **Déficit de fonctionnement**
    - L'intégralité, soit 127 071,75 € reportée en dépenses de fonctionnement au compte 002
  - **Excédent d'investissement**
    - L'intégralité, soit 410 167,16 € reportée en recettes d'investissement au compte 001

Pour extrait conforme,
Pleurtuit, 3 mars 2026
La Présidente,
Delphine BRIAND

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CÔTE D'EMERAUDE